



Pour diffusion immédiate : 07/07/2022

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

LE GOUVERNEUR HOCHUL NOMME DES CANDIDATS À LA COMMISSION D'ÉTHIQUE DANS LE LOBBYING ET AU GOUVERNEMENT

Le public peut envoyer ses commentaires sur les candidatures [ici](#)

Le Gouverneur Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui la nomination de deux des trois membres de la Chambre exécutive à la Commission d'éthique dans le lobbying et au gouvernement. Conformément aux procédures adoptées par le Comité d'examen indépendant en juin, le public disposera de sept jours ouvrables pour formuler des observations sur les candidats, qui seront ensuite présentés au Comité d'examen indépendant des doyens des facultés de droit de New York pour examen et approbation ou refus de siéger à la Commission.

« La Commission d'éthique dans le lobbying et au gouvernement sera une agence d'éthique indépendante et équitable qui offrira plus de transparence et de redevabilité aux New-Yorkais et aidera à restaurer la confiance dans le gouvernement », a déclaré le **gouverneur Hochul**. « Je suis fière de proposer à la Commission la candidature de ces deux juristes indépendants et respectés pour que le Comité d'examen indépendant la passe en revue, et je m'engage à fournir tout le soutien nécessaire à la Commission et au Comité pour les aider à mener à bien leur mission. »

Le Gouverneur Hochul a d'abord proposé de remplacer le comité mixte sur l'éthique publique par une nouvelle agence d'éthique indépendante dans le cadre de son programme [2022 State of the State](#) (programme sur l'état de l'État pour 2022). La loi portant création de la Commission d'éthique dans le lobbying et au gouvernement a été approuvée par les deux chambres de la législature et [promulguée](#) le gouverneur Hochul le 9 avril 2022. Le Comité d'examen indépendant, composé des doyens des facultés de droit de New York, a publié ses [procédures](#) d'évaluation des qualifications des candidats à la Commission le 15 juin 2022.

Michael A. Cardozo a été nommé à la **Commission d'éthique dans le lobbying et au gouvernement**. M. Cardozo est un ancien avocat du New York City Corporation et est actuellement Associé (spécialisé en contentieux) chez Proskauer. Plus ancien conseiller juridique de la ville de New York, M. Cardozo a dirigé le service de conseil juridique de la ville, qui compte 700 avocats, de 2002 à 2013. Il a été conseiller juridique du maire, de la ville et de tous ses organismes. Il dirige les conseils

d'administration de nombreuses organisations civiques, dont Citizens Union, le Fonds pour les tribunaux modernes et le Conseil consultatif de la sensibilisation juridique ; il a également été nommé par le Président de la Commission de l'État de New York sur la rémunération des membres des organes législatifs, judiciaires et exécutifs.

Frederick A. Davie a été nommé à la **Commission d'éthique du lobbying et du gouvernement**. M. Davie est actuellement conseiller stratégique principal auprès du président du Union Theological Seminary et occupe plusieurs postes de direction externes liés aux politiques publiques et aux questions sociales, notamment auprès de la Commission de la réforme de la justice raciale et de la Charte de la ville de New York, de la Commission américaine sur la liberté religieuse internationale (U.S. Commission on International Religious Freedom) et du Commission d'examen des plaintes des civils de New York (NYC Civilian Complaint Review Board). Auparavant, M. Davie travaillait dans le secteur à but non lucratif dans des entreprises publiques/privées et à la Fondation Ford. Il a également de l'expérience dans le gouvernement municipal en tant que Président adjoint d'arrondissement (Deputy Borough President) de Manhattan, chef de cabinet du maire adjoint pour les affaires communautaires et publiques et chef de cabinet du président du conseil de l'éducation de New York.

Le public peut envoyer ses commentaires sur les candidatures en ligne : <https://governor.ny.gov/ethicscommission>

La Commission d'éthique dans le lobbying et au gouvernement, composée de 11 membres, comprendra des personnes nommées par le gouverneur, le Sénat, l'Assemblée, le Contrôleur (Comptroller) et le procureur général, qui sont tous examinés par les doyens des facultés de droit pour approbation ou refus. La Commission travaillera différemment et de manière plus transparente : les exigences spéciales en matière de vote seront supprimées, l'organe et les votes seront soumis à la Loi sur les réunions publiques et à la Loi sur la liberté de l'information (FOIL), toute infraction à la confidentialité sera renvoyée au procureur général et il y aura des améliorations de la formation du personnel et de la notification aux victimes. La Commission est également tenue à une réunion annuelle pour rendre compte de ses activités et entendre les commentaires du public, et tout résultat doit être communiqué dans les 20 jours, contre 45 jours auparavant.

###